Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 056-215602152-20260420-DE20260410-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°20260410

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15
Présents : 12

Votants : 12

L'an deux mille vingt six
le: 14 avril

Pour : 12 Contre :0 Abstention :0

Le Conseil municipal de la commune de SAINT-GONNÉRY
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de
M. Claude VIET
Date de la convocation : 1er avril 2026
PRESENTS : MM VIET C- ANGER M- SCHNAIDERMAN C- BIDAN D – RENOUARD R- ETIENNE R- LE ROUX N- COLLET C- CHEVALIER N – MENEC A – CAILLERE A – HUET P.
Secrétaire : ANGER M.
ABSENTS : CALME M- GUIHARD P – LE BIHAN L

Régie d'Avance Argent de poche : Suppression de la Régie n°2203

Lors du dernier conseil municipal, il avait été décidé de régler les jeunes participant à l'opération Argent de Poche par virement. Après consultation du Service de Gestion Comptable il est proposé de supprimer la régie d'avance qui servait à indemniser en numéraires les jeunes.

Après discussion, le conseil municipal vote la suppression de la régie n°2203 instituée par arrêté municipal le 25 août 2017.

Affiché le 15 Avril 2026
Pour extrait certifié conforme,
Saint-Gonnery, le 15 avril 2026
Le Maire,
Claude VIET.